

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 18/12/2023**

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
23	15	18

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 17
Contre : 1
Abstention : 5

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE  
Le : 20/12/2023  
Et  
Publication ou notification du :  
20/12/2023

L'an 2023, le 18 Décembre à 20:30, le Conseil Municipal de la Commune de Bourron Marlotte s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur VALENTE Vitor, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux le 07/12/2023 et affichés à la porte de la Mairie le 07/12/2023.

**Présents** : M. VALENTE Vitor, Maire, M. BALOUZAT Alain, M. BREGERE-MAILLET Jean, Mme BRUDER-CAUQUIL Marie-Claude, M. BUIRON Alain, M. CAPOIS Guillaume, M. COLAS Christophe, Mme DUWEZ Nathalie, Mme GREMY Dominique, M. HAGARD Stéphane, Mme HAMEL Catherine, Mme LOTT Myriam, Mme MOURICHON Véronique, Mme PAYAN Chantal, M. PETIT Yves

Excusé(s) ayant donné procuration : M. BOUILLETTE Lionel à Mme MOURICHON Véronique, Mme CERCEAU Christelle à Mme DUWEZ Nathalie, M. DE FARIA CASTRO Custodio à M. BALOUZAT Alain, M. GANDON Jean-Charles à M. VALENTE Vitor, M. KECK Frédéric à Mme HAMEL Catherine, Mme LAVAUZELLE Laurence à M. COLAS Christophe, Mme PACTON Stéphanie à Mme LOTT Myriam, Mme SCHAPPACHER Karine à M. CAPOIS Guillaume

**A été nommé(e) secrétaire** : M. BUIRON Alain

### C2023\_44 – Demande de subvention DETR 2024 pour l'extension de la Vidéoprotection

Une étude avait été menée pour équiper la commune de Bourron-Marlotte d'une vidéoprotection et pour définir le positionnement de 13 caméras à des points stratégiques.

La première phase a été réalisée en 2021, autour des écoles, du restaurant scolaire, de la salle des fêtes, de la mairie / musée et de l'espace Renoir.

Ce projet est susceptible de bénéficier d'une subvention État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
<b>Financements privés (CAF, Fondation du patrimoine, fédérations sportives...)</b>			
<b>Financements publics</b>			
État	DETR	24 227,50 €	30 %
Région	Soutien équipement	24 227,50 €	30 %
Département	Bouclier Sécurité	16 151,67 €	20 %
...			
<b>Auto-financement</b>			
Fonds propres		16 151,67 €	20 %
Emprunt			
<b>TOTAL HT</b>		<b>80 758,33 €</b>	<b>100 %</b>

.../... (suite de la délibération n°C2023\_44)

**Considérant** que l'échéancier de réalisation de ce projet est le suivant :

- Date prévisionnelle de démarrage de l'opération : courant 2<sup>ème</sup> semestre 2024
- Date prévisionnelle de fin de l'opération : courant 2<sup>ème</sup> semestre 2024

**Considérant** que le coût prévisionnel est estimé à 80 758,33 € HT, soit 96 910,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **approuve** à la majorité :

- La réalisation du projet présenté, estimé à 80 758,33 € HT
- Le plan de financement exposé ci-dessus

Et **autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention de l'État au titre de la DETR 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

A Bourron-Marlotte, le 19/12/2023

Secrétaire de séance,  
**Alain BUIRON**



Le Maire,  
**Vitor VALENTE**